

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Administration et Coopération (413.01)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)

au Collège de Lévis

Décembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Administration et Coopération* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) au Collège de Lévis s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le donnaient en 1995-1996. Cette évaluation porte principalement sur l'ensemble des cours de la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Collège de Lévis a transmis à la Commission, le 9 avril 1997, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 30 avril et 1^{er} mai 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs associés à la formation spécifique et à la formation générale, ainsi qu'avec des élèves³.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M. Bastien Dion, professeur au Département des techniques administratives et coopération au Séminaire de Sherbrooke, M^{me} Nicole Paquet, conseillère pédagogique au Cégep de la Région de l'Amiante et M. Paul Vigneau, coordonnateur de projet à la Commission. Il était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Micheline Poulin, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Principales caractéristiques du programme

Le Collège de Lévis, une institution privée fondée en 1853, dispense le programme *Administration et Coopération (413.01)* conduisant au diplôme d'études collégiales depuis 1972. C'est le seul programme technique d'enseignement collégial offert par ce Collège. Il a été développé à l'époque avec la collaboration de l'*Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Québec*. Le contenu du programme a été adapté à quelques reprises aux multiples réalités du monde financier et coopératif. Le Collège offre également trois programmes préuniversitaires : *Sciences de la nature, Sciences humaines et Sciences des communications visuelles*.

L'effectif total du Collège en 1996-1997 s'élève à 1216 élèves à l'enseignement ordinaire, soit 940 au secondaire et 276 au collégial. Le programme *Administration et Coopération* compte environ 75 inscrits représentant quelque 30 % de l'effectif de l'enseignement collégial. Depuis cinq ans, le nombre d'inscrits est assez stable, mais on note une diminution des demandes d'admissions en 1997. Selon le Collège, cela serait dû en grande partie à l'information véhiculée par les journaux au sujet des pertes d'emploi possibles dans les Caisses populaires compte tenu de la réingénierie amorcée dans le mouvement Desjardins.

Parmi les sept professeurs affectés au programme en 1995-1996, six se partageaient les cours d'*Administration*, de *Techniques administratives*, de *Coopération* et d'*Économie* (trois permanents, un non-permanent à temps partiel et deux enseignants à la leçon). Ces professeurs sont regroupés au sein du Département de sciences humaines et techniques administration et coopération. Un professeur permanent prenait charge des mathématiques et de l'informatique.

Fier du fait que le Mouvement Desjardins est né dans la région, le Collège de Lévis n'a pas hésité à jouer un rôle important dans le développement du programme *Administration et Coopération* qu'il offre depuis 25 ans. Ce dernier est très apprécié par les Caisses populaires Desjardins qui emploient la majorité des finissants. Cependant, après une analyse sérieuse de sa pertinence, le Collège estime que le programme actuel ne prépare plus de façon adéquate aux fonctions en demande dans les Caisses populaires et dans les autres institutions bancaires et il a préparé en conséquence une réorientation majeure de celui-ci. Ainsi, tout en continuant d'assurer une bonne formation de base au technicien en administration, il entend offrir une formation spécialisée adaptée aux nouvelles fonctions de travail qui se dessinent présentement dans les Caisses, soit celles d'agent de services aux membres et de conseiller en services financiers. Le Collège projette également de dispenser l'option *Assurances* du programme *Techniques administratives*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Dès l'automne 1995, après discussion avec des représentants de la *Direction Formation* de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec*, le Collège a entrepris l'autoévaluation de son programme. Le directeur des études et un enseignant – ce dernier a participé à la mise sur pied du programme en 1972 – se partageaient les principales responsabilités reliées au processus d'évaluation. Le rapport a été transmis à la Commission au début du mois d'avril 1997.

Des questionnaires à l'intention des diplômés, des finissants et des employeurs ont servi à la collecte des données. L'élaboration des questionnaires s'est faite avec la participation d'une personne de la *Direction Formation* de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec*. La Commission souligne la qualité de l'enquête menée auprès des groupes cibles et le bon taux de participation atteint.

Les professeurs de la formation spécifique et des disciplines contributives ont participé au processus d'évaluation lors de réunions départementales visant à discuter des résultats et des changements proposés par les employeurs, alors que ceux de la formation générale ont pris connaissance du rapport de façon informelle. Les professeurs rencontrés lors de la visite considèrent que le rapport d'autoévaluation décrit bien la situation du programme et ils sont en accord avec les nouvelles propositions, en particulier le projet de révision du programme.

Le Collège a su utiliser de façon efficace les travaux réalisés avant la demande formelle de la Commission en enrichissant son autoévaluation et en justifiant la nécessité de modifier en profondeur le programme. Toutefois, la Commission note qu'en dépit de ce contexte particulier, plusieurs actions envisagées dans le rapport mériteraient d'être approfondies, certaines d'entre elles relevant plus du constat que d'une action à entreprendre.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à examiner si les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

Pour connaître les besoins du marché du travail, le Collège de Lévis a réalisé une enquête auprès des employeurs. Celle-ci a révélé que les diplômés maîtrisaient jusqu'à tout récemment les habiletés et aptitudes nécessaires pour oeuvrer dans le domaine financier. Les employeurs apprécient tout particulièrement chez ces derniers leur bonne connaissance du rôle et des objectifs d'une caisse. Cependant, ils estiment que le programme actuel n'est plus en mesure de répondre aux nouveaux besoins découlant des changements en cours au sein du Mouvement coopératif. Ce constat a amené le Collège à définir en collaboration avec la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec* un profil de finissant conforme aux nouvelles tâches centrées principalement sur l'offre de produits et services ainsi que sur la vente-conseil. Un rapport présentant les nouvelles orientations à donner au programme a été présenté à la *Direction Formation* de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec* afin de les valider et un projet de programme a ensuite été soumis à la *Fédération* au mois de mai 1996. Celle-ci n'a pas encore commenté le projet du Collège.

Ces nouvelles orientations du marché du travail ont donc amené le Collège à proposer des modifications importantes à son programme qui comprend actuellement dix cours axés sur les coopératives financières. Tout en conservant les objectifs propres au volet *Coopération*, certains cours de coopération devraient être remplacés par des cours spécialisés en services financiers : *Crédit à la consommation, Crédit hypothécaire, Entrevue-Conseil, etc.* Ces modifications sont inspirées des sessions de formation données par le Mouvement Desjardins sur les nouvelles compétences à acquérir dans le cadre de sa réingénierie et du programme *Conseils financiers* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

Parmi les diplômés (ceux des années 1991 à 1995) rejoints lors de la relance effectuée par le Collège (65 au total), on note que 67 % d'entre eux occupent un emploi relié à la formation – notamment 10 des 11 diplômés de 1995 –, 10 % un emploi non relié, 20 % sont aux études et 3 % demeurent sans emploi. Parmi les 14 finissants rencontrés, cinq vont poursuivre leurs études à l'université tandis que quatre auraient déjà un emploi. Après leur stage dans une Caisse populaire, certains d'entre eux ont compris qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés pour occuper un poste de conseiller de premier niveau en services financiers, notamment à cause d'une faible préparation à l'entrevue-conseil. Parmi les habiletés générales désormais recherchées figurent celles reliées à la communication, notamment à la vente. Leurs employeurs suggèrent par exemple aux finissants de suivre cinq cours du programme *Conseils financiers* s'ils veulent augmenter leur employabilité. Jusqu'à maintenant, le taux de placement observé est très bon. La Commission remarque que la situation des finissants semble évoluer vers une hausse du taux d'accès à l'université.

La Commission est d'avis comme le Collège que le programme actuel n'est plus adapté à l'évolution rapide que connaît ce secteur du marché du travail et elle estime que cette situation doit être modifiée.

En conséquence, la Commission recommande à l'établissement de mettre rapidement en oeuvre un programme renouvelé en fonction du profil de finissants déjà élaboré avec la collaboration du milieu du travail.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Le Collège s'est approprié les objectifs ministériels décrits dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et a ajouté des objectifs institutionnels relatifs à des habiletés générales (développer l'autonomie, l'expression orale et écrite, la méthodologie du travail, etc.). Pour évaluer la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme, le Collège a utilisé la taxonomie de Bloom. La démonstration qui en résulte n'est toutefois pas concluante car elle ne réussit pas à démontrer la relation effective entre les cours et les objectifs du programme. Après avoir présenté un tableau illustrant les liens entre eux ainsi que le stade atteint par les élèves selon la taxonomie de Bloom, le Collège conclut que les activités d'apprentissage dans leur ensemble permettent l'atteinte

des objectifs du programme. Selon cette analyse, un seul objectif ne serait pas atteint de façon satisfaisante, soit «participer à la préparation des prévisions budgétaires».

L'enquête réalisée auprès des diplômés, des finissants et des employeurs paraît plus concluante en révélant que les activités d'apprentissage dans leur ensemble permettent l'atteinte des objectifs du programme. On note toutefois un écart considérable et inquiétant entre la satisfaction des diplômés (79 %) et celle des finissants (48 %) à l'égard de l'atteinte du premier objectif du programme («Effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative»). Les finissants rencontrés partagent l'avis de ceux que l'on a sondés l'année précédente puisqu'en majorité, ils ne s'estiment pas suffisamment préparés pour les tâches que l'on va exiger d'eux, en particulier celles reliées au secteur conseil. Cela ne fait que confirmer la nécessité de modifier le programme le plus tôt possible, notamment en ajoutant des objectifs institutionnels liés à la communication et aux techniques de vente.

La Commission signale par ailleurs que des efforts importants ont été faits en formation générale propre pour adapter le contenu de certains cours au programme. Par exemple, le cours de *Philosophie* couvre les questions d'éthique en coopération, rejoignant ainsi certains objectifs du programme. La Commission invite le Collège à continuer le travail déjà amorcé.

Les responsables du programme n'ont pas modifié le logigramme qui est le même depuis le début des années quatre-vingt-dix. L'ordonnement des cours tient notamment compte des ressources professorales en place et de certaines contraintes administratives propres aux petits collèges, certains professeurs enseignant jusqu'à sept cours du programme. Les professeurs et les élèves rencontrés se disent toutefois satisfaits de la séquence proposée car elle permet une progression adéquate des apprentissages. Cependant, les élèves déplorent que le cours *Introduction à l'informatique de gestion* se retrouve au 4^e trimestre puisqu'il vise l'acquisition de notions de base en informatique que l'on devrait maîtriser en début de programme. Le Collège reconnaît cette faiblesse puisque le logigramme du projet de nouveau programme ramène ce cours au 2^e trimestre. La Commission *suggère* donc au Collège de placer le cours *Introduction à l'informatique de gestion* plus tôt dans la séquence afin de permettre aux élèves d'acquérir en première année les habiletés nécessaires à leurs apprentissages ultérieurs.

Le Collège n'a effectué aucune modification à la pondération des cours. Cependant, le rapport d'autoévaluation fait état d'écarts existant entre la charge de travail personnel demandée aux étudiants par les professeurs et celle prévue à la pondération. En majorité, les élèves rencontrés ont

signalé que la charge de travail était globalement «plutôt légère». L'enquête réalisée auprès des élèves a d'ailleurs révélé que les cours où la charge de travail est inférieure à la pondération sont nombreux (*Initiation à l'organisation de l'entreprise, Initiation au droit des affaires, Histoire et sociologie de la coopération, Marketing I, Projet en cours d'études, Sociologie du comportement économique, Épargne et crédit, Supervision et gestion des ressources humaines et Politiques coopératives*). Les enseignants reconnaissent ces faits et veulent apporter les ajustements requis. La Commission *suggère* donc au Collège d'ajuster la charge de travail dans les cours visés en relevant les exigences. Ces modifications ne devraient cependant pas remettre en question la planification du calendrier des examens et de la remise des travaux – appréciée par les élèves – qui résulte de la concertation entre les professeurs.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport fait état d'une vingtaine de méthodes pédagogiques utilisées de façon plus ou moins régulière par les professeurs tout en spécifiant que l'exposé, la démonstration et les exercices en classe sont celles le plus fréquemment mises à profit. Cependant, la visite a révélé que d'autres méthodes, comme la résolution de problèmes et le travail en équipe, étaient largement utilisées dans certains cours. Les professeurs sont conscients qu'ils doivent varier leurs méthodes pédagogiques puisqu'ils ont déjà amorcé une réflexion sur leurs pratiques. La Commission invite les professeurs à poursuivre la démarche entreprise et à apporter, le cas échéant, les correctifs qui s'imposent. Les élèves rencontrés reconnaissent les efforts déployés par les professeurs pour faciliter leurs apprentissages.

Le nombre restreint d'élèves favorise un suivi personnalisé qui permet de dépister, dès le début, les difficultés d'apprentissage et de proposer les mesures de soutien appropriées. Ainsi, les enseignants se répartissent entre eux les élèves qui ont des difficultés et, par la suite, des rencontres individuelles sont organisées avec chacun. L'attention particulière apportée à l'élève amène le professeur à utiliser diverses mesures comme l'enseignement de stratégies de gestion de soi (gestion du temps, du stress, motivation et méthode de travail), la référence aux services de consultation en orientation

ou en psychologie et la référence au Centre d'aide en français (jugé adéquat par 90 % des diplômés et des finissants). Ce système de tutorat dépasse les exigences habituelles d'encadrement des élèves et dénote la préoccupation des professeurs envers la réussite de leurs élèves. Un contrôle de présence en classe permet également d'assurer un suivi dans l'apprentissage de l'élève. Ce genre d'encadrement personnalisé est très apprécié par les élèves et il constitue en quelque sorte l'avantage différentiel sur lequel mise le Collège. La Commission constate qu'il s'agit de l'un des points forts du programme.

Les professeurs permanents ou à temps partiel sont tenus d'assurer le même nombre d'heures de disponibilité qu'ils ont d'heures de cours. Selon les élèves rencontrés, ces derniers sont très disponibles et facilement accessibles. La plupart d'entre eux rencontrent régulièrement leurs professeurs en dehors des heures de cours, ce qui contribue à développer un sentiment d'appartenance au programme et au Collège.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières consacrées au programme.

Les professeurs qui enseignent dans le programme *Administration et Coopération* possèdent une formation universitaire et une expérience du marché du travail adéquates. L'attribution des tâches se fait selon la spécialisation et l'ancienneté. Par la suite, le choix des cours est validé par le directeur des études. Sur les sept professeurs qui enseignent en 1996-1997, trois d'entre eux doivent assumer une lourde charge de travail, allant jusqu'à donner sept cours différents par année. Un professeur peut ainsi donner au moins un cours qui s'écarte de sa spécialité et pour lequel il se sent moins qualifié. La Commission reconnaît le dynamisme et la polyvalence des professeurs.

Le Collège fait également face à un problème délicat de préparation de la relève enseignante, surtout dans la perspective d'implantation d'un nouveau programme axé davantage sur la fonction conseil en services financiers. Elle invite donc le Collège à s'assurer que l'équipe enseignante dispose des qualifications voulues pour relever ces défis.

Le Département est un pionnier de l'évaluation de l'enseignement au Collège de Lévis, tous les enseignants demandant à leurs élèves d'évaluer leurs cours au milieu ou en fin de trimestre. Les

professeurs rencontrés sont en effet ouverts à l'évaluation, certains allant même jusqu'à se faire évaluer par un collègue dans leur salle de cours. Par ailleurs, il y a quelques années, le Département a réalisé une expérience d'évaluation de l'enseignement basée sur l'enregistrement de cours sur bande vidéo. Chaque enseignant était jumelé avec un collègue avec lequel il échangeait sur l'expérience. Les professeurs qui ont participé à cette démarche sont unanimes à constater l'impact positif sur leur motivation et souhaitent la renouveler. L'échange de plans de cours est aussi une pratique répandue. La Commission considère que ces pratiques d'évaluation sont pertinentes et elle invite les professeurs à en partager les résultats avec l'ensemble des collègues du Département. Il n'existe pas de procédure particulière d'évaluation des nouveaux enseignants, l'encadrement de ces derniers se faisant par les professeurs permanents du Département.

Le Collège dispose depuis plusieurs années d'une politique de perfectionnement dont les balises sont régies par la convention collective. Malgré un budget modeste, aucune demande de perfectionnement, disciplinaire ou pédagogique, n'a été refusée au cours des trois dernières années. L'an dernier, le Collège a cependant alloué un budget spécial pour permettre à des professeurs d'assister à une activité de perfectionnement portant sur l'épreuve synthèse de programme. Les professeurs déplorent le manque de perfectionnement collectif qui leur permettrait d'échanger et d'établir des liens avec des collègues d'autres collèges. De plus, ils sont conscients que la réorientation du programme va entraîner de nouveaux besoins. La Commission invite en conséquence le Collège à déterminer les priorités de perfectionnement des professeurs afin notamment de favoriser la diversification des méthodes pédagogiques, de briser l'isolement des professeurs et de préparer l'implantation du nouveau programme. Le besoin de perfectionnement collectif pourrait éventuellement être comblé par le biais du programme Performa.

Le Collège loge dans ses murs la seule caisse populaire étudiante autonome du Mouvement Desjardins. Cette caisse, qui compte 50 ans d'existence, est gérée par des étudiants bénévoles sous la supervision d'administrateurs expérimentés et est complètement autonome sur le plan juridique. Elle offre les mêmes services d'épargne et de crédit que toute autre caisse et possède un actif de neuf millions de dollars. Les élèves peuvent y faire un stage pendant leurs études et certains y occupent des postes de chefs d'équipe ou de personnel de direction. De plus, elle contribue à assurer une excellente formation dans un milieu de travail réel. Il s'agit, de toute évidence, d'un point fort du programme qui permet une meilleure intégration des apprentissages.

Le Collège possède une bibliothèque reliée à Internet et un local informatique adéquat. Cependant, même si le parc informatique est disponible la plupart du temps, il semble y avoir peu d'utilisateurs. Les élèves rencontrés se plaignent notamment de la désuétude des logiciels qui ne correspondraient pas à ceux que l'on retrouve dans les milieux de stage. La Direction reconnaît cette lacune. La Commission *suggère* donc au Collège d'investir dans l'achat de logiciels pertinents et de favoriser leur utilisation dans les cours du programme.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

La principale mesure adoptée par le Collège pour recruter l'effectif étudiant est la visite dans les écoles secondaires. Les élèves rencontrés sont invités à venir au Collège dans le cadre de la formule «Étudiant d'un jour» où ils sont jumelés à quelqu'un du Collège qui les familiarise avec le programme et les lieux. D'autres moyens comme l'envoi de pochettes d'information dans les écoles et d'un prospectus dans les Caisses sont également utilisés.

Il n'existe pas de politique de sélection des nouveaux élèves, si ce n'est l'exigence des préalables requis pour l'admission dans le programme. Le Collège attire présentement des candidats venant d'un rayon de 100 kilomètres autour de Lévis. D'après les élèves rencontrés, le Collège aurait intérêt à promouvoir son programme en insistant sur la spécificité qui le caractérise et l'encadrement personnalisé offert par les professeurs.

Tous les enseignants utilisent des plans de cours dont le contenu est conforme à la PIEA. Les plans de cours, ainsi que les calendriers d'évaluation, sont vérifiés par le Directeur des études. Selon les élèves rencontrés, les plans de cours sont clairs, bien présentés et le contenu en est généralement respecté. Afin de vérifier la capacité des modes et des instruments d'évaluation à mesurer adéquatement le degré d'atteinte des objectifs du programme, la Commission a procédé à l'analyse des plans de cours, des travaux et des examens utilisés pour les cours *Comptabilité II* et *Marketing*. Le plan du cours *Comptabilité II* est très détaillé et complet. Toutefois, la description des objectifs pourrait être plus explicite. Les instruments d'évaluation sont adéquats et permettent de bien mesurer l'atteinte des objectifs. Le plan de cours présenté en *Marketing* est complet,

exception faite de l'objectif portant sur l'utilisation de logiciels, et les instruments d'évaluation permettent de vérifier l'atteinte des objectifs du cours. La Commission en conclut que le Collège applique de façon efficace sa PIEA.

Dans l'ensemble, le taux de réussite des cours est bon. Le Collège présente un tableau très détaillé du taux de réussite pour les cohortes de 1991, 1992, 1993, sans toutefois faire une analyse approfondie des résultats fournis. Certains cours présentent des écarts considérables d'une cohorte à l'autre, notamment les cours *Philosophie 340-301-84* et *Complément de mathématiques 201-302-85*. Même si la Commission est consciente que le petit nombre d'élèves amène à interpréter avec prudence les taux de réussite, elle *suggère* au Collège d'examiner de plus près les cours dont les taux de réussite varient de façon importante afin d'identifier les causes de ces écarts et de pouvoir, par la suite, remédier à la situation.

Le taux moyen de diplomation à l'intérieur de la durée prévue, pour les cohortes de 1991 et de 1992, est de 38 %, ce qui est supérieur à celui du réseau des collèges privés qui est de 25 % pour la cohorte de 1991 et de 31 % pour celle de 1992. Afin de suivre le cheminement scolaire des élèves, le Collège produit des statistiques pour chaque trimestre, mais le petit nombre d'élèves et l'encadrement personnalisé dont ils sont l'objet permet un suivi individualisé de ces derniers. Tout en se disant satisfait du taux de diplomation, le Collège entend renforcer les mécanismes de soutien pour les élèves en difficulté.

Le Collège ne possède pas de banque de lieux de stage, mais les liens qui existent entre les Caisses Desjardins de la région et le Collège favorisent le placement des élèves. La Commission note toutefois qu'il n'existe pas de protocole d'entente avec les entreprises qui acceptent des stagiaires, ce qui ne permet pas d'attester de la valeur pédagogique des stages réalisés par les élèves. De plus, le professeur qui coordonne les stages ne se rend pas sur les lieux de stage. La supervision ne se fait que par contacts téléphoniques. Cette situation ne permet pas de vérifier efficacement si les stages correspondent aux objectifs du cours, ni ne permet de s'assurer que les employeurs respectent le contenu des grilles d'activités proposées par le Collège.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de resserrer les objectifs du stage, de renforcer les mécanismes de coordination et de supervision et de formaliser des ententes avec les employeurs afin de garantir la valeur pédagogique du stage pour les élèves.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Les professeurs du Département et le directeur des études se partagent les principales responsabilités associées à la gestion du programme. L'engagement soutenu des professeurs permanents dans le programme leur permet de jouer un rôle très important dans la réalisation de l'approche programme. Le climat de travail est bon et les professeurs travaillent en collaboration les uns avec les autres ainsi qu'avec le directeur des études. Des contacts informels se font régulièrement avec les professeurs de la formation générale et ceux des disciplines contributives. Ainsi, l'approche programme s'implante progressivement grâce à l'action de quelques leaders et au petit nombre de professeurs touchés, même si aucun comité n'a officiellement été créé afin de formaliser ces rencontres. D'ailleurs, les professeurs du programme *Administration et Coopération* misent sur l'épreuve synthèse pour expliciter leur vision commune du programme, en particulier du programme à implanter. C'est pourquoi la Commission encourage le Collège à poursuivre son travail de consolidation de l'approche programme.

Par ailleurs, le Collège se dit en attente de la réponse de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec* avant d'entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Éducation pour éventuellement modifier le programme. Devant l'urgence de la situation et en tenant compte des nouvelles responsabilités échues aux établissements en matière de mise en oeuvre de programme, la Commission *suggère* au Collège de faire preuve du leadership requis pour mettre en oeuvre les modifications à apporter au programme.

L'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme est contenue en partie dans un cahier descriptif des cours offerts. Cependant, les professeurs sont conscients que l'information sur les objectifs du programme et sur les activités d'apprentissage n'est pas suffisante, ce qui a été corroboré par les élèves rencontrés. Le contexte particulier de la réorientation du programme les empêche d'engager une action immédiate. La Commission les invite toutefois à corriger sans tarder les lacunes observées.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre en 1995-1996 du programme *Administration et Coopération* conduisant au DEC au Collège de Lévis.

Le Collège peut compter sur une équipe enseignante qui sait encadrer ses élèves, qui ne ménage pas ses efforts pour favoriser leur réussite et qui a fait des pas significatifs dans l'implantation d'une approche programme. De plus, l'autoévaluation a permis d'identifier les correctifs à apporter aux objectifs du programme pour répondre aux nouvelles exigences du marché du travail. La présence au Collège d'une caisse populaire étudiante autonome est un atout exceptionnel qui permet de mieux intégrer les apprentissages.

Les aspects problématiques du programme concernent sa pertinence et le mode d'organisation des stages. Le Collège doit prendre les mesures nécessaires pour rendre son programme pertinent, et ce sans attendre. Il doit également resserrer les objectifs du stage, mieux coordonner et superviser sa réalisation et établir un protocole de stage engageant les employeurs à respecter ses conditions de réalisation.

D'autres éléments de la mise en oeuvre du programme pourraient être améliorés, en particulier en intégrant l'utilisation de logiciels pertinents dans les cours ainsi qu'en analysant et en tirant les leçons de la variation de la réussite de certains cours.

En n'hésitant pas à passer immédiatement à l'action en modifiant le programme pour répondre aux nouvelles exigences du marché du travail et en prenant en compte les autres propositions de la Commission, le Collège sera en mesure de maintenir un programme de qualité répondant aux besoins des institutions financières coopératives.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 31 octobre 1997, le Collège de Lévis transmettait sa réaction au rapport préliminaire. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, le Collège souscrit à l'analyse faite par la Commission et signale que certains gestes ont déjà été posés pour améliorer le programme.

- Dans certains cours où elle était inférieure à la pondération, la charge de travail a été augmentée.
- En vue de préparer l'implantation du nouveau programme :
 - Le responsable du cours *Projet en cours d'étude* participe à des séances de formation dans une caisse populaire.
 - La caisse populaire du Collège, en collaboration avec le Mouvement Desjardins, implantera à compter de décembre 1997 le système MIC qui sera utilisé pour la formation des élèves.
 - Des rencontres entre la Direction du Collège et la Fédération des caisses populaires du Québec ont déjà eu lieu. D'autres rencontres sont également prévues.

La Commission en prend bonne note et s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président